

Mission Permanente
de la République du Bénin
Auprès des Nations Unies



Permanent Mission
of the Republic of Benin
to the United Nations

125 E 38th Street, New York, NY, 10016
Tel: 1 212 684 1339 Fax: 1 212 684 2058

**30EME SESSION DU COMITE DE L'INFORMATION
28 avril – 9 mai 2008**

INTERVENTION

DE

**Monsieur Karimou ALFA ZERANDOURO
Représentant du BENIN au Comité de l'information**

New York, 29 avril 2008

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

1- Je voudrais m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous présenter les chaleureuses félicitations de la délégation du Bénin à la suite de votre élection à la tête du Comité de l'information. Ma délégation est très fière de vous voir présider à nos travaux et est d'ores et déjà convaincue que, sous votre direction éclairée, la trentième session de notre Comité connaîtra un succès retentissant. Ma délégation tient à vous rassurer de son soutien et de sa pleine coopération.

2- Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau pour leur élection. Toutes nos chaleureuses félicitations à la Zambie et à Antigua et Barbuda pour leur admission comme nouveau membre du Comité. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, Monsieur Rudolf Christen, pour l'efficacité avec laquelle il a conduit les travaux du Comité en 2007. Permettez-moi également de féliciter le Secrétaire Général Adjoint, Monsieur Kiyo AKASAKA, pour la présentation du rapport du Secrétaire Général qu'il a faite, avec brio et force détail, devant le Comité de l'information.

Monsieur le Président,

3- Le mandat du Département de l'Information est de contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies par la diffusion auprès du grand public des informations exactes et impartiales sur les réalisations de l'Organisation. Dans le monde contemporain, certaines populations disposent des moyens les plus adaptés pour accéder à l'information et d'autres, en revanche, peinent à s'insérer dans le circuit de l'information. L'on peut imaginer l'envergure et la délicatesse de la mission que le Département de l'information qui a mandat pour faire rayonner l'image de l'ONU partout dans le monde, alors même que les activités de cette dernière deviennent de plus en plus complexes et variées.

4- Ma délégation a pris connaissance avec satisfaction des rapports du Secrétaire Général publiés sous les côtes A/AC.198/2008/2 et A/AC.198/2008/3. Le Bénin se félicite des efforts fournis par le Département de l'information au cours de ce dernier semestre pour la réalisation de ses objectifs. Les progrès accomplis aussi bien dans le domaine des activités menées par le Département que dans le traitement des questions telles que la parité linguistique sur le site Web et les efforts continus de rationalisation des réseaux des centres d'information témoignent du travail remarquable abattu par le Département. Ma délégation soutient ces efforts et encourage le Département à poursuivre davantage avec créativité et esprit d'équité les activités prescrites par les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale. Dans l'accomplissement de ces tâches un accent particulier devra être mis, à la fois, sur l'utilisation des moyens traditionnels de communication et des Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (NTIC), tout en oeuvrant pour la réduction du fossé numérique entre pays développés et pays en développement.

Monsieur le Président,

5- Face aux multiples défis devant retenir l'attention des Nations Unies dans ses efforts visant à contribuer à bâtir un monde de paix, de justice et de partage, il importe que la stratégie de communication s'affine et soit la plus effective possible. C'est pourquoi ma délégation accueille avec satisfaction l'élaboration par le Département de plans de travail stratégique en matière de communication, axés sur les thèmes relevant des priorités de l'Organisation.

6- Il est à recommander que ces efforts se poursuivent tout en mettant un accent particulier sur les priorités des maillons les plus faibles de l'Organisation, à savoir, les pays de l'hémisphère sud notamment, l'Afrique et les pays les moins développés en particulier et surtout ceux d'entre eux reconnus comme ayant des besoins spéciaux. En plus des priorités évoquées au paragraphe 5 du rapport contenu dans le document A/AC.198/2008/2, il conviendrait qu'une place de choix soit accordée tout au long de cette année aux événements marquant le soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

7- Mon Pays a pris l'initiative de négocier et de faire adopter par l'Assemblée Générale des Nations Unies, avec l'appui d'autres délégations, une résolution sur la célébration de ce 60^e Anniversaire. Il s'agit de la Résolution 62/171 intitulée « Année Internationale de l'Apprentissage des Droits de l'Homme ». Dans ce cadre, l'Assemblée Générale a proclamé l'année commençant le 10 décembre 2008, « Année Internationale de l'Apprentissage des Droits de l'Homme ». Le but visé est de porter les droits de l'homme dans toutes les communautés pour qu'ils contribuent à la prise de conscience de la dignité humaine et pour que les Droits de l'homme deviennent un mode de vie et servent comme un instrument de pour l'épanouissement de tous les individus.

8- J'exhorte donc le Département de l'Information et les Centres d'information des Nations Unies à traiter avec toute l'attention qu'elles méritent les informations relatives aux activités qui seront organisées pour la célébration de ce 60^e Anniversaire.

Monsieur le Président,

9- Depuis l'historique Sommet du Millénaire, l'Organisation s'est dotée d'un programme ambitieux contenu dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, avec pour but d'aborder le XXI^e siècle dans un esprit de partage et de combat collectif pour la réduction de la pauvreté et la préservation de notre planète commune contre les effets pervers des changements climatiques. Mon pays attache une importance capitale à la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi, il se félicite du rôle que joue le Département de l'information aux côtés des acteurs de mise en œuvre des OMD.

10- Le partenariat entre le Département et la Campagne Objectifs du Millénaire avec pour cri de ralliement « Levez-vous et exprimez-vous contre la pauvreté », participe de cet effort. Je souhaite encourager de telles collaborations et initiatives pour qu'à l'horizon 2015, la réalisation de ces objectifs soit une réalité. J'encourage donc le Département à multiplier les initiatives afin de contribuer, en ce qui le concerne, à établir un système de communication efficace qui favorise la sensibilisation des partenaires à cette fin. Naturellement, les centres d'information seront d'une utilité certaine pour relayer les messages sur les activités entreprises dans ce domaine.

11- Convaincu que la publication des communiqués de presse est d'une portée extrêmement utile à la fois pour les journalistes, les Etats membres et le grand public, mon pays a toujours soutenu la position de son maintien parmi les activités du Département. C'est pourquoi, il se réjouit de constater que cette activité continue d'être exécutée par le Département avec célérité et compétence. En conséquence, ma délégation tient à féliciter le Département pour ses inlassables efforts dans ce domaine.

Monsieur le Président,

12- Dans un monde multiculturel et aussi divers que la communauté des nations, la promotion du multilinguisme dans les différents secteurs d'activités ne peut que contribuer à la défense et à la préservation de la diversité linguistique. Ma délégation salue les améliorations apportées au niveau du centre des nouvelles des Nations Unies et des médias, favorisant ainsi les émissions dans les langues officielles de l'Organisation, mais aussi dans d'autres langues. Il est à souhaiter que ces efforts se maintiennent et se poursuivent pour élargir davantage, dans les limites des ressources disponibles, le champ linguistique de ces émissions.

13- Les mêmes efforts sont également notés au niveau des activités des centres d'information où, selon le rapport du Secrétaire Général, les documents des Nations Unies sont produits et traduits dans 36 langues locales. Ceci constitue un progrès remarquable auquel nous adhérons. Toutefois, il y a lieu de recommander que le Département poursuive ces efforts pour élargir ses activités de traductions dans d'autres langues locales à magnitude interétatique. De cette manière, les activités pourraient être mieux connues par le public des pays n'hébergeant pas les centres d'information.

Monsieur le Présent,

14- Ma délégation a examiné avec intérêt la question des accords passés avec les universités qui fournissent des traductions à titre gracieux dans le cadre du partenariat avec les établissements universitaires et se félicite des progrès remarquables réalisés à ce niveau. Cependant, ma délégation regrette que malgré ces efforts, aucun accord n'ait été passé avec les universités francophones. La disponibilité des documents produits en langue française ne nous semble pas un argument suffisant pour mettre de côté le groupe de pays ayant en

partage la langue française. Dans le souci de rester conforme à l'esprit des résolutions sur le multilinguisme et la parité linguistique notamment, les résolutions 61/266 et 61/121B, le Département devra encourager la recherche de partenariat avec les universités francophones, et prendre les dispositions matérielles pour assurer effectivement une parité dans le traitement des informations dans toutes les langues de travail des Nations Unies.

Je vous remercie.